



Madame Sophie Cluzel
Secrétaire d'état
aux personnes handicapées
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS

Paris, le 20 mai 2021

Objet : Déconjugalisation de l'AAH

Madame la Ministre,

Je me permets de vous solliciter en ma qualité de Président de l'Association Vaincre la Mucoviscidose concernant la Proposition de Loi supprimant la prise en compte des ressources du conjoint, concubin ou pacsé, pour le calcul de l'Allocation Adultes Handicapé (AAH).

Lors de la 5^{ème} Conférence Nationale du Handicap, l'engagement de « *respecter la dignité des personnes en donnant les moyens de l'autonomie* » a été pris. L'AAH a justement pour vocation de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre avec un revenu minimum d'existence garanti par la solidarité nationale. Or, le système de conjugalisation de l'AAH avec les revenus du conjoint induit un critère de condition contraire à la philosophie de cette allocation et condamne les personnes concernées à choisir entre autonomie financière et vie de couple. La prise en compte des revenus du foyer crée donc des inégalités entre les bénéficiaires de l'AAH, et augmente la dépendance voire la culpabilité des personnes dont elle est censée assurer l'autonomie.

Cette proposition de Loi, en individualisant les revenus de la personne en situation de handicap, vient donc corriger une inégalité et replacer la solidarité nationale devant la solidarité familiale. Celle-ci étant, quand elle existe, largement mobilisée pour soutenir les personnes qui dans les cas les plus favorables auront toujours moins que le montant du seuil de pauvreté pour vivre. L'association Vaincre la Mucoviscidose consacre plus de 700 000 euros par an pour venir en aide aux personnes atteintes de Mucoviscidose ayant pour la plupart la reconnaissance de handicap, et à leurs familles. Ces aides, que nous débloquons en urgence, nous montrent combien les personnes en situation de handicap sont aux croisements de toutes les difficultés sociales, encore aggravées par la crise sanitaire et les tensions économiques que nous traversons. La dépendance financière par rapport à un conjoint est un facteur majeur d'inégalité sociale et d'inégalité en santé.



VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

Association reconnue d'utilité publique et habilitée à recevoir des legs, des donations et des assurances-vie

181, rue de Tolbiac - 75013 Paris

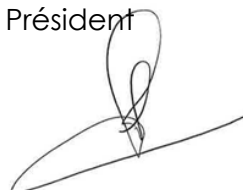
Tél. : 01 40 78 91 91 - Fax : 01 45 80 86 44 – vaincrelamuco.org

Donnons du souffle pour ceux qui en manquent #dondusouffle

C'est pourquoi l'association Vaincre la Mucoviscidose vous demande de soutenir cette proposition de loi le 17 juin prochain afin de donner véritablement les moyens aux personnes en situation de handicap, de vivre dans la dignité.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Pierre FOUCAUD
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.